

Interpellation PSIG

Quels horaires pour le quartier de la gare ?

Le quartier de la gare commence à prendre vie. Certains commerces ont déjà ouvert depuis quelques mois et les derniers vont ouvrir prochainement avec la fin des travaux de l'îlot Sud.

Il est très agréable de voir que la population commence à s'approprier cet espace, par exemple en buvant un café ou l'apéro sur une des terrasses du quartier.

Mais qu'en est-il des horaires ~~de~~ des commerces ? Il semblerait en effet que certains d'entre eux, par exemple ceux situés dans le bâtiment « Sablon Rail », sur la Promenade de Castellane, disposent d'horaires élargis.

Nous avons un centre-ville qui vit à son rythme et il est nécessaire que ce nouveau quartier ne génère pas une concurrence déloyale. Les différents quartiers doivent pouvoir se compléter et créer des liens entre eux dans le but d'agrandir ce centre et le rendre vivant.

Si les commerces se trouvant dans les gares CFF bénéficient d'horaires d'ouverture élargis, 7 jours sur 7, qu'en est-il de ceux se trouvant dans le quartier, à proximité du bâtiment de la gare ?

Les commerces de la ville sont, eux, soumis à d'autres règles mais lesquelles ?

Le groupe PSIG pose donc les questions suivantes :

- Quels sont les horaires des commerces du nouveau quartier de la gare ?
- Existe-t-il un règlement communal sur les horaires d'ouverture des commerces ?
- Existe-t-il des mesures de compensation lorsque des horaires élargis sont prévus, notamment du point de vue de la protection des droits des travailleuses et des travailleurs ? Si oui lesquelles et qui est chargé d'en vérifier le respect ?
- Qu'est-ce que la Municipalité a prévu de mettre en place pour intégrer ce nouveau quartier au centre-ville existant ?
- Comment la Municipalité a-t-elle prévu l'intégration de ce quartier dans le centre-ville ? Des mesures (promotion économique, horaires, extension du marché ou autres) ont-elles été mises en place, ou sont-elles prévues, pour créer un centre-ville unifié ?


Céline Elsig









